



<http://www.croix-bleue.ch/prevention/dependances/suisse/locations.html>

Pour la location :

Croix-Bleue genevoise
Chemin de la Gravière 4
1227 Les Acacias
Tél : 022 320 41 00

RESERVATION DU CHALET " LA VIOLETTE " A VAL D'ILLIEZ

Groupement:

Nom, prénom du responsable:

Adresse du responsable:

Téléphone :.....

Je soussigné, réserve le chalet " LA VIOLETTE " sis à Val d'Illiez pour la période:

du: au:

et m'engage à respecter et à faire respecter le règlement ci-après.

Règlement à l'intention des usagers
du chalet "LA VIOLETTE" à Val d'Illiez
Tél.: 024/477.29.18

Pour que vous vous sentiez à l'aise durant votre séjour à "LA VIOLETTE", nous vous prions de respecter et d'observer les quelques points suivants:

A votre arrivée:

En entrant dans le chalet, le responsable du groupe locataire est tenu de faire le tour du dit chalet et de ses abords et surtout de noter, avec le gardien, toutes les déficiences qu'il constatera touchant le bâtiment, le mobilier, le matériel, la propreté.

Cela dégage la responsabilité du locataire à l'égard de tous les dégâts, avaries, négligences constatées postérieurement.

Veillez déposer vos skis et chaussures au local du sous-sol réservé à cet effet. Les chambres et dortoirs ne sont accessibles qu'en souliers légers ou pantoufles.

Durant votre séjour:

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les chambres et conseillé de ne pas abuser la consommation de boissons alcoolisées, afin de respecter l'oeuvre de la Croix-Bleue.

Nous attirons votre attention sur:

- L'INTERDICTION ABSOLUE DE FUMER DANS LES ETAGES
- la propreté de la vaisselle
- la propreté des locaux sanitaires et de la cuisine
- l'évacuation des matières périssables (économat, frigorifique)
- l'évacuation des ordures et la propreté alentour
- la fermeture des volets et des portes au départ (vérifiée par le gardien)
- le respect absolu des installations de sécurité (extincteurs, détecteurs d'incendie, lanternes, fusibles, chaufferie, etc.)
- **UN EVENTUEL DEPLACEMENT DU SERVICE DU FEU SUITE A UNE NEGLIGENCE DES UTILISATEURS: LESQUELS DEVRONT EN ASSUMER LES FRAIS**
- **Service du feu Val d'Illicz le commandant M. Emmanuel PERRIN 024 / 477.38.83**

De plus, en aucun cas, le matériel tel que couverture, duvet, matelas, etc. ne doit être sorti des chambres et dortoirs.

Le fartage des skis n'est autorisé qu'à l'extérieur du chalet.

Les voies d'évacuation ne doivent pas être obstruées mais être facilement accessibles en tout instant.

L'application d'une discipline de vie a une influence directe sur la conservation de l'outil de travail communautaire qu'est le chalet " LA VIOLETTE ". C'est pourquoi il est exigé le silence et la tranquillité autour de la maison et dans le village **à partir de 22 heures.**

A votre départ:

Les différents locaux utilisés seront remis en ordre. Chambres et couloirs seront nettoyés, les couvertures seront secouées et pliées avant de les remettre sur les lits avec 1 oreiller. La vaisselle relavée et rangée à sa place, les fonds des locaux tels que cuisine, corridor, salle à manger, etc., seront brossés et récurés.

Le gardien se chargera de reprendre la maison après inspection des lieux. Les négligences constatées en matière de propreté du chalet et de sécurité des installations seront frappées d'une pénalité de Fr. 80.-- sur la facture du séjour (indépendamment d'autres frais que le groupe pourrait occasionner).

Nous comptons sur votre bonne foi pour nous signaler les casses de vaisselle et autres objets survenues durant votre séjour.

La commission du chalet " LA VIOLETTE " prononcera des exclusions temporaires ou définitives touchant les groupes ou les responsables ayant manqué de façon grave ou répétée à leurs engagements. Elle communiquera éventuellement le contenu et le motif de sa décision aux responsables des maisons analogues de la région.

Nous vous remercions de nous aider à maintenir notre chalet en bon état afin que vous puissiez avoir la satisfaction et le désir d'y revenir.

P.S. Si pour une raison ou une autre, vous devez annuler votre réservation, vous êtes prié de nous l'annoncer 15 jours avant le début de votre séjour, sinon il vous sera facturé Fr. 50.-- pour les frais administratifs.

La clef du chalet et le décompte de nuitées vous seront envoyés par la poste, et devront nous être renvoyés **dans les 7 jours** après la fin de votre séjour.

Lieu et date: **Signature:**

2 copies à retourner au responsable de la location
1 copie pour vous.